MARIAGES du 15. — Denis Dufermont, 30 ans, employé de commerce, et Marie Boussemart, 40 ans, sans profession. — Louis Boesut, 27 ans, maître-jardinier, à Ste-Marie-Kerkebeuille, 27 ans, sans profession. — Norbert Vilaghe, 59 ans, sans profession, et Marie Segard, 40 ans, sans profession. — Henri Parent, 24 ans, boulanger, et Joséphine Haugedé, 22 ans, ménagère.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Mamet-Lemaire**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Charlotte Lemaire**, veuve de Monsieur **Ambroise Mamet**, décédée à Roubaix, le 14 novembre 1882, à l'âge de 77 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 16 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 17 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Vallon.

Les amis et connaissances de la famille **Cau-Honoré**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Rufine-Thérèse Honoré**, veuve de Monsieur **Jean-Baptiste Cau**, décédée à Roubaix, le 14 novembre 1882, à l'âge de 72 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jendi 16 courant, à 9 heures; aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 17 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 92.

Les amis et connaissances de la famille **San devoir-Pistel**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Juliette-Sophie Pistel**, décédée à Roubaix, le 14 novembre 1882, à l'âge de 26 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouoir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 16 novembre 1882, à 9 heures; aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 17 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Ste-Thérèse, 22.

Lettres mortuaires et d'Obits
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur le Rédacteur,

Les gouloètes sous trottoirs sont destinées à conduire les eaux des gonttières directement dans le fil d'eau des rues, sans éclabousser les passants.

C'est très bien quand elles sont entretenues en bon état; mais trop souvent qu'arrive-t-il?

Ou le tuyan de descente n'est pas emmanché dans la goulotte, et alors l'eau n'en est projetée qu'avec plus de force dans les jambes des passants.

Ou bien la goulotte est bouchée et le résultat est le même, l'eau rejaillit snr le trottoir.

Pendant l'été, il n'y a là d'antre désagrément que celui d'avoir sa robe ou sa chaussure mouillée plus qu'on ne voudrait.

Mais l'hiver il en résulte des dangers: à chaque intermittence de dégel et de regel, une glace se forme sur le trottoir et vons expose à des chntes, jambes cassées, etc.

Un petit avis de police à chaque habitant, *mal goulotté*, d'avoir à mettre sa condnite en règle avant les gelées, préviendrait ces chances d'accidents à la satisfaction de tous.

Agréez, etc.

L. H. D.

BELGIQUE

ANVERS. — *Manifestation Conscience.* — Le comité central de la *Manifestation Conscience*, lisons-nous dans l'*Escaut*, a reçu et approuvé la reddition des comptes du bureau.

Les recettes se sont élevées à 26,283 fr.; les dépenses à 24,823 fr.; ce qui fait un boni de 2,060 fr. 35 c.

Le comité a résolu d'employer cette somme à la publication d'nn *Album* qui sera un souvenir durable de la grande manifestation nationale faite à l'illustre romancier par le peuple néerlandais. La publication de cet album se fera sous la direction d'nn comité de six membres: M. Coremans, représentant; De Potter, homme de lettres; Gondry, avocat; Stroobant, notaire; Vander Gruyssen, homme de lettres, et Van Driessche, id. Le comité a décidé également que tous les documents manuscrits relatifs à la manifestation Conscieuce, listes de souscription comprises, seront offerts à la ville d'Anvers pour y être déposés à la Bibliothèque publique. Le comité a donné la préférence à la ville d'Anvers parce qu'Anvers est la ville natale de Conscience.

BRUXELLES. — *Le nouveau palais de justice.* — Du correspondant bruxellois de la *Meuse*: « Le vaste et superbe nouveau temple de Thémis sera livré à sa destination dans le courant de 1883. Les aménagements intérieurs sont poussés avec activité. Le gouvernement a fait déjà les adjudications ponr la partie dn mobilier qui lni incombe. La province, qui intervient pour une grosse part, n'a pas accepté les devis que lni a soumis le gouvernement; elle prétend faire les dépense elle-même, et a chargé ceux de ses membres qu'elle sait compétents de traiter avec les entrepreneurs. Vonlant tout à fait bien faire les choses, elle demande leur avis aux intéressés.

» C'est ainsi que, sur son invitation, le conseil de l'ordre des avocats a nommé dans son sein une commission chargée de diriger et de surveiller, avec l'agrément de la province l'ameublement et les installation des salles réservées dans le nouveau palais à la bibliothèque des avocats, à la chambre du conseil, à la salle des conférences et des consultations, etc. »

FLOBECQ. — Grand émoi, samedi dernier, en cette commune. Vers 5 heures du soir, M. Joseph Mouligneau, cultivateur à Ogy, traversait le territoire de Flobecq, ramenant chez lui sa charrue. Soudain, il reçut nn coup de revolver, tiré à bout portant dans la région du cœnr. La balle n'a pu être extraite et l'on craint pour les jours du malheureux Mouligneau. La victime est célibataire et âgée de 48 ans. L'auteur présnmé de cet attentat, le sieur Léon Lizou, âgé de 35 ans, célibataire, cultivateur à Flobecq, a été arrêté et écroué.

FAITS DIVERS

— Avant-hier, au cimetière du snd, à Reims a en lieu une démonstration révolntionnaire socialiste?

C'est à propos de l'enterrement civil infligé à une enfant, la fille d'un citoyen qui passe pour l'un des meneurs dans ces sortes d'occasions.

Un discours, rédigé par lui, aurait été prononcé moins pour exprimer des regrets que pour exciter à la haine des citoyens les uns contre les autres, etc.

Le cri final de l'orateur aurait été: Vive la révolution sociale!!

Toujours les fruits inévitables de la république modérée.

— UNE TRISTE FIN. — M. Kuehn, commissaire de police du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, recevait hier, par le courrier de quatre heures et demie du soir, une lettre à son adresse avec la mention *« très pressée »* et conçue dans ces termes:

« Monsieur le commissaire, à l'heure où vous recevrez cette lettre, je n'existerai plus.

» Signé: PAULINE BAROTTE,
» rue Guénégaud. »

Ce magistrat se rendit aussitôt à l'adresse indiquée; la concierge lui apprit qu'en effet, au quatrième étage de cette maison demeurait une locataire de ce nom, âgée de cinquante-huit ans environ, et qu'elle l'avait vue sortir vers huit heures ce matin.

M. Kuehn requit un serrurier et monta au logement de cette personne. La porte ayant été fermée intérieurement, le serrurier l'ouvrit avec son crochet. Dans la première pièce on ne trouva rien, dans la seconde, qui sert de salon-chambre à concher, on aperçut le cadavre de Mlle Barotte étendu la face contre le parquet. Cette malheurense s'était enfoncée jusqn'à la garde dans la région du cœnr un couteau de cuisine dont la lame mesurait quinze centimètres de lengneur.

Afin d'accomplir son sinistre projet, elle avait placé cette arme debont sur le parqnet, en ayant soin d'en entourer le manche avec de la ouate; puis, s'étant mise à genoux, elle s'était jetée sur cette arme. La mort avait été instantanée.

Cette personne, ainsi que l'indiquent les objets trouvés dans son appartement, a dû s'occuper de poésie et de peinture. Il est à présumer que se voyant à bont de ressources, elle s'est donnée la mort.

On a trouvé dans un petit casier un papier par lequel elle légue tout ce qu'elle possède à l'Assistance publique.

C'est cette femme qui était venue il y a quelqnes jours se joindre à l'inculpation qui pesait contre la fille Krleg, qui avait volé M. Genest, vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, et de laquelle nous avons annoncé l'arrestation.

— MÉTAMORPHOSES. — Perdican de l'*Illustration* s'est occupé à son tonr des incidents anarchistes. L'extrême jeunesse de la plupart des personnalités mises eu lumière par ces incidents amène Perdican à leur prédire un avenir tout différent de lenr passé.

« Nous verrons pent-être un jour, on nos neveux verront quelques-nus de ces anarchistes, assagis par l'âge, défendre, du haut d'un siége de ministére public, la famille et la propriété attaquées, un jour, par des ultra, des snpra ou des extra-anarchistes qui tronveront tièdes les anarchistes d'aujourd'hni et les accuseront de tremper leur dynamite dans de la guimauve.

» On a vu des conversions plus étonnantes et des palinodies plus imprévues.

» Je me rappelle le sourire d'uu ministre du second empire, disant avec le scepticisme délicat de ses compagnons:

— Je comprends les anarchistes. Tel que vons me voyez, j'ai cassé des réverbères dans ma jeunesse. La vie comporte deux sortes d'occupations très différentes: dans la première partie, on passe son temps à casser des réverbères, et dans la seconde, on le passe à les raccommoder!

« Et c'est ainsi que plus d'un étudiant, qui s'indigne, en toute bonne foi, contre la saisie du livre de M. le comte d'Hérisson sur l'*Expédition de Chine*, s'occupera plus tard, en qualité de magistrat, à faire saisir quelque ouvrage futur, ancore endormi dans le cerveau ou l'encrier de son auteur. Question de cravate. Quand la cravate est lâche, molle, et qu'elle laisse le conp nu, ou peut être anarchiste. Quand la cravate devient blanche et se noue correctement autonr dn col empesé, ou fait empoigner les anarchistes. Un peu d'empois change considérablement les hommes.

» J'ai écrit *empois*, qu'on n'imprime pas *emplois*.

Après tont, cela reviendrait exactement au même. »

— TRAITS DE PROBITÉ ET D'AVARICE. — Dernièrement, à l'arrivée d'un train à la gare de Paris-Orléans, le sous-facteur Bouchandon a trouvé, dans nne des voitures de ce train, nu sac contenant 30,000 francs de billets de banque, qu'il s'est empressé de remettre entre les mains du sous chef de gare. Le propriétaire est venu les réclamer quelques instant après et a généreusement remis au sous-facteur « vingt sous » à titre de récompense. Le même jour, Bouchandon trouvait nn autre petit sac contenant 15,000 francs en pièces d'or. Le propriétaire rentra également en possession de son bien et renettait 100 francs pour l'agent qui l'avait trouvé.

— Nous trouvons dans l'*Artiste* cette curieuse information:

« Le peintre Gérôme va avoir pour élève un jeune Turc, le fils dn général Sélim-Pacha. Ce qu'il y a de curieux n'est pas qu'un fils de général veuille faire de la peinture, c'est qu'un Tnrc ose ainsi violer le Koran. En effet, la loi de Mahomet défend aux fidèles de figurer les êtres animés.

» Le fils du général Sélim ne concilierait sa passion pour la peinture et sa foi religieuse qu'en faisant de la nature morte ou du paysage. Mais ce n'est pas ponr étudier le paysage qu'il entre chez le peintre des *Gladiateurs*. »

— On lit dans le *Nouvelliste* de Bordeaux:

« Il y a déjà plusieurs jours que M. Lesnier, notaire et maire de Carbon-Blanc, suppléant du juge de paix, vénérable de la Loge maçonnique le Lormont, membre et dignitaire du *Cercle National*, de Bordeaux, a snbitement quitté sa résidence, en laissant derrière lui la situation la plus déplorable.

» Où est M. Lesnier? nul ne le sait, mais il est probable qu'il aura suivi son collègue et ami, M. Guénon, notaire, maire et conseiller général de Fronsac, lequel, au mois de février dernier, mit prndemment la frontière entre lui et les trop nombreux créanciers qn'il avait ruinés.

» La fuite de M. Lesnier n'a étonné personne Tout le monde connaissait sa situation, tout le monde parlait des expédients plus ou moins avonables auxquels il avait recours pour soutenir sa position compromise; tout le monde enfin s'étounait que la justice fût seule à ne rien savoir, alors qu'elle eût dû être la première instruite.

» Nos renseignements nous permettent d'affirmer que les avertissements n'ont pas manqué à la justice. Mais M. Laisnier était au Carbon-Blanc le porte-drapean de la République; il était spécialement protégé par la *Gironde* et par M. Raynal; et à la loge maçonnique de Lormont, il criait plns fort qne personne: le catholicisme, voilà l'ennemi! »

— CURIEUSES EXPÉRIENCES. — On vient de faire de curieuses expériences de transmission télégraphique snr les câbles de Marseille à Alger et réciproquement.

Il s'agissait de savoir combien de dépêches de vingt-six à vingt-huit mots pouvaient être expédiées à l'henre de Marseille à Alger, par les câbles munis de l'appareil Thompson, ou à miroir qui, dès le début, ne donnait qu'nn rendement de dix-huit à vingt deux télégrammes à l'henre, porté plus tard à soixante-dix-huit par l'introduction du système Duplex.

Grâce à l'émulation des employés spéciaux des deux nations, qui se sont lancés un récent défi, on est parvenu aujourd'hni à transmettre en moyenne cent vingt-huit dépêches de vingt-huit mots à l'heure, soit en 7 heures, temps pendant lequel opère nne brigade, neuf cent une dépêches représentant environ vingt-huit mille mots et cent quarante mille lettres.

Ce chiffre équivaut à mille sept cent cinquante lignes pour chaque côte du fil à Marseille et à Alger, ou quarante-trois pages lues à l'appareil dictées et écrites dans les deux bureaux.

Ce résnltat, très intéressant ponr notre commerce, fait le plus grand honneur au zéle des des télégraphistes spéciaux qui nous occupent et prouvent l'intelligente activité qui préside au service de nos câbles franco-algériens.

— Nous lisons dans le *Nouvelliste* du Tarn;

« Il y a quinze jours, M. Constans assistait à une grande réunion de francs-maçons de Toulouse, dans la salle de la loge maçonnique, et y prononçait un discours dans lequel il déclarait qu'il était libre-penseur et grand ennemi du prêtre. « C'est moi, dit-il, qui ait fait crocheter les couvents et jeter brutalement à la rue les membres des congrégations religienses. Je m'en fais gloire, et il n'a pas dépendu de moi que les couvents de femmes ne fussent crochetés en même temps. Ce sont mes collègues qui m'en ont empêché, mais cela viendra. »

» Or, ce même Zéphyrin Constans s'étant rendn qnelques jonrs après dans l'Aveyron, à son château de Sembel, canton de Villeneuve, arrondissement de Villefranche, *a assisté deux ou trois dimanches de suite dévotement à la messe, à l'église de Sainte-Croix, sa paroisse.*

» Faut-il croire qu'il a été touché subitement de la grâce? Ce n'est pas probable. C'est donc par hypocrisie, afin de tromper sur ses sentiments irréligieux les honnêtes paysans de sa paroisse. »

TRIBUNAUX

Le tribunal civil de Paris va avoir à jnger, dans le courant de ce mois, un procès qui, par son étrangeté, fera certainement dn bruit dans l'Enrope entière et prendra rang au nombre des causes célèbres.

Voici les faits:

Dernièrement — le 30 septembre, nous précisons — M. Léopold Roux, demeurant avenue du Château, à Nenilly, recevait une lettre qni le fit littéralement tomber de son hant.

Cette lettre, qui arrivait d'Australie, n'était autre chose qu'un testament olographe en bonne et due forme.

Ledit testament émanait d'uu de ses pareuts mort à Melbourne, où il avait gagné, dans le commerce des bestiaux, nne fortune de quatre millions.

A ses derniers moments, le vieux gentleman s'était souvenue de son cousin de Neuilly, le seul héritier logique qui lui restât, et lui avait écrit la lettre en question, dans laquelle il l'invitait à venir recueillir sou héritage.

« Cette lettre, disait-il en terminant, suffira, devant les antorités australiennes, pour que vous soyez, sans difficultés, mis en possession de ma fortune. »

Peindre la joie de M. Léopold Roux à la réception de cette admirable missive, ce serait chose impossible.

Sa première idée fut de célébrer un évènement si heurenx par un grand banqnet, et, dimanche dernier, il conviait tous ses amis à venir dîner avec lui à la campagne.

On choisit Argenteuil et tout se passa le mieux dn monde.

Au dernier momeut, comme il faisait un temps paisible, M. Léopold Roux proposa de prendre le café au bord de la Seine. La motion fut acclamée. On bnt de la fine champagne à force, et M. Roux, an comble de l'enthousiasme et de la joie, finit par sauter sur une chaise eu agitant triomphalement la bienheureuse lettre d'Australie.

Fatalité!

Un violent souffle de vent, dont personne ne se méfiait survint en ce moment. M. Roux, dont les doigts énervés tenaient mal le papier, le laissa échapper, et la lettre-testament, emportée par une bourrasque, s'envola brusquement au clair de lune comme uu grand papillon.

M. Roux et tous ses invités, comprenant l'imminueuce du péril, se précipitérent à sa poursuite. Mais déjà le papier, voltigeant au-dessus de la Seine, se perdait dans la nuit.

En un clin d'œil, deux bateaux quittèrent la rive. On fit force de rames et l'on arriva de l'autre côté juste à temps pour voir la lettre disparaître derrière un mur de clôture.

On courut à la porte d'entrée, on sonna fiévreusement et l'on demanda le propriétaire

— C'est M. Lampret, répondit le jardinier; attendez. Je vais le prévenir.

— Lampret! mon ennemi mortel! exclama le malhenrenx M. Roux. Nous avons eu des histoires de femmes ensemble, et nous nous en voulons à mort. Jamais il ne me laissera entrer chez lui.

M. Lampret, ainsi que M. Roux s'y attendait si bien, s'empressa de refnser l'autorisation sollicitée, malgré les snpplications de M. Roux et de ses invités. Il eut même le mauvais goût de paraître excessivement satisfait de cette vengeance inattendue, que lui envoyait le hasard

De guerre lasse, M. Roux dut se retirer, la mort dans l'âme, comme bien vous pensez. Bien entendu, il n'a pas retrouvé la lettre qui constitue son seul titre à l'héritage, et qui doit être si loin, si elle court encore.

Et c'est ponrquoi il réclame, au féroce Lampret, la modique somme de quatre millions de dommages-intérêts.

Vous voyez bien que nous ne vous avons pas menti en vous disant que cette tragi-comique aventnre allait forcément prendre rang an nom des causes célèbres.

—

Mardi, a commencé devant la cour d'assises de Rome uu bien singulier procès. L'accusation, grave entre toutes, est l'outrage à la religion et l'accusée est, chose à coup sûr anormale, une femme:

Mlle Victoire Personne, âgée de trente à trente-deux ans, gracieuse, aimable, distinguée dans ses manières et dans sou langage et qui demenre au Corso.

Le 12 octobre dernier; on lisait à sa fenêtre un écrit conçu en ces termes:

« Il faut espérer que le nouveau parlement » votera une loi tendant à abolir cette grande escroquerie qu'on appelle la messe. »

« Les passants regardaient, et lisaient, les uns froençaient le sonreil, les autres riaient. La police n'intervint pas. Cela encouragea Mlle Personue à mettre à sa fenêtre nn autre écriteau. Il était ainsi conçu:

« La messe est nue escroquerie parce que le » prêtre qui la dit promet l'impossible en s'en- » gageant à tirer les âmes dn purgatoire. »

Cet écriteau fut saisi par un agent et porté chez le délégué du quartier.

Mlle Personne se défend en disant que la messe dans son origine était destinée à rappeler la scène, la passion et la mort de Jésus de Nazareth. Elle se disait gratuitement. Vers le 11e siècle cette institution fut dénatnrée. Elle devint vénale.

De plus, à la même époque, on attribna à la messe la propriété de faire sortir les âmes du purgatoire. Or, Mlle Personne objecte que le prêtre qui dit la messe suppose comme démontrés et certains quatre points de philosophie ou d'histoire qui ne sont rien moins que démontrés et certains.

En premier lieu, elle suppose comme démontrée l'immortalité de l'âme; en second lieu que l'âme pour laqnelle on prie est dans le purgatoire; en troisième lieu qu'il y a nn pnrgatoire — ce qui est encore plus contesté que le paradis et l'enfer, car la moitié de la commnnion chrétienne, les protestants ne l'admettent pas: enfin que les prières en latin barbare qui composent la liturgie ont le pouvoir de transférer une âme du purgatoire dans le paradis.

Cette théologienne en jupons appartient à nne bonne famille d'Anrillac. Un de ses frères est mort à Solferine, en combattant pour l'indépendance italienne.

Les libres-penseurs italieus se sont rendus aux assises pour faire nne ovation à Mlle Personne.

Sans doute, ils ont bien du temps à perdre.

VARIÉTÉS

LA CAISSIÈRE

PAR ERNEST DAUDET

SUITE)

Livre second

XI

Ce qni ajoutait à ses transes, c'est qu'en l'écoutant, elle se demandait comment elle parviendrait à avertir Silvère. Elle ne ponvait cependant le laisser veuir, sous peine de l'exposer, de s'exposer elle-même à de gros ennuis. Mais comment lui faire savoir?... Le nem de Loulou Piquet se présenta à son esprit. La femme ponvait seule s'acquitter de la commission, à la condition, toutefois, qu'on se confiât à elle, que Denise lui révélât la secrète amitié qui l'unissait à Silvère. Cette confidence, Loulou était incapable de la trahir. Mais y croirait-elle? Croirait-elle que Denise entretenant d'étroites relations avec un jeune homme, ces relations étaient pures? Cette réalité n'était-elle pas bien invraisemblable, et si Lonion refusait d'y ajouter foi, Denise n'allait-elle pas déchoir dans son estime? Il fallait agir, cependant; le temps pressait et l'heure n'était pas aux longues réflexions. Elle se décida. Elle savait que Silvère dînait chez son oncle et devait rester près de de lui jusqu'au moment de venir la trouver. Il suffisait donc de lui écrire, de lui faire porter la lettre snr-le-champ pour qu'elle fût délivrée de son inquiétude.

— Je vais être à toi, dit elle à son mari, aprés avoir pris sans qu'il s'en aperçut, dans un buvard ouvert sur la commode, une feuille blanche et un crayon.

Elle passa dans la pièce voisine, et debout, la feuille appnyée au mur, elle écrivit: « Mon mari vient d'arriver, ne venez pas. » Elle plia ce billet, mit l'adresse et courut chez Loulou Piquet. La petite blonde dévidait les laines de son mari, qui fort heureusement venait de sortir. Sa tête se penchait sous la fatigue. Ses yeux trahissaient un besoin de sommeil accru par le ronflement du dévidoir.

— Loulou, j'ai besoin d'nn service que seule vous pouvez me rendre, dit Denise.

Loulou fut debout à ces mots.

— Un service, madame Denise. Je suis prête. Dites vite.

— J'attends ce soir une visite, la visite d'un jeune homme que l'arrivée imprévue de mon mari m'empêche de recevoir. Il est nécessaire que je le fasse avertir et j'ai compté sur vons. Ce jeune homme est eu ce moment chez son oncle, M. Moucarnaud, mon patron. Il faut lui porter cette lettre, la remettre à lui-même, et cela, sans perdre une minuet.

Un peu surprise, Loulou prit silencieusement le billet, lut l'adresse:

— Quai Saint-Clair, ce n'est pas près d'ici, fit-elle.

— Vous prendrez un fiacre.

— Bien! mais que dirai-je à mon mari, s'il rentre avant mou retour?

— Ah! vous lui direz ce que vous voudrez, à votre mari, Loulou; oui, ce que vous voudrez, s'écria Denise qui redoutait ou refus; mais il faut à tout prix me tirer de là. Compreuez donc que je cours un grand danger; Pothin est là, et si l'autre vient ici.

— Non, non, il ne viendra pas, reprit Loulou, bouleversée, j'y cours.

Elle avait glissé la lettre dans la poche de sa robe et s'apprêtait à partir. Denise la retint par le bras:

— Pardonnez-moi, Loulou, et ne me méprisez pas, lui dit-elle; je suis bien à plaindre. Demain, je vous raconterai la vérité et vous verrez que je n'ai rien à me reprocher.

Loulou lui sauta au cou, l'embrassa deux fois et reprit:

— Je ne veux rien savoir: vous êtes en peine et cela suffit. A propos, ajouta-t-elle, si vous entendez rentrer Piquet, dites-lui qu'on est venu me chercher de la part de ma cousine Becker, tombée malade subitement.

Elle disparnt légère comme un oiseau.

Denise resta là pendant cinq minutes, pour laisser à l'émotion qui l'agitait le temps de s'apaiser; pnis, quand elle se sentit plus calme, elle revint auprès de son mari qui commenait à s'impatienter.

— Où diable étais-tu donc? demanda-t-il.

— Loulon Piquet m'avait chargée d'une commissiou et j'ai tenu à lui rendre réponse avant son coucher. Ils sont si bous pour nous, elle et son mari, et nous avons tant besoin de les ménager en ce moment! Piquet a été bien irrité contre toi, dans ces derniers temps; il se plaignait de ton silence; il parlait de nous poursuivre et j'ai eu du tonrment à cause de ce malheureux emprnnt que tu lui as fait.

— Oui, oui, je sais, répondit Pothin, en vidant sa pipe sur l'ongle de son pouce, il s'était effrayé, mais je l'ai vu tout à l'heure, je lui ai montré mes livres, il est rassuré et attendra.

— Rassuré! que lui as-tu dit pour le rassurer?

— La vérité, parbleu!

— Elle est donc rassurante?!

— Je dois vingt-deux mille francs et on m'en doit trente mille, la voilà. Ces huit mille francs représentent mon bénéfice de quatre mois.

— Il s'agit de savoir si ceux qui te doivent sont solvables?

— Est-ce que je leur aurais vendu, s'ils ne m'avaient offert des garanties sérieuses? Je repartirai dans trois jours, et tout en faisant de nouvelles affaires, j'encaisserai ce qui m'est dû. Avant la fin du mois, Piquet sera remboursé, mon passif payé, et il me restera quelques billets de mille pour continuer mes opérations sur uue plus grande échelle.

— Alors, tu n'as pas de soucis? demanda Denise qui avait peine à croire à la véracité de ces bonnes nouvelles.

— Je mentirais si je disais que tont marche à mon gré, répondit il avec douceur; il est clair que je suis gêné et qu'oblige de marcher sans mise de fonds, je reste paralisé dans mes moyens d'action. Au surplus, je ne veux rien te cacher; il faut donc que tu saches que si je suis ici, ce n'est pas seulement le désir de te voir qui m'y a conduit, c'est aussi la nécessité de faire face à des traites qui vont échoir dans trois jours.

— Des traites! miséricorde, comment feras-tu pour les payer, puisqu'on te fait attendre ce qu'on te doit?

— J'irai trouver les tireurs. Je leur exposerai l'état de mes affaires, je leur montrerai mes livres, et je leur demanderai des renouvellements. Ce n'est pas bien malin, va, et aucun d'eux, sur le vu de mes écritures, ne me refusera.

— Dieu t'entende! soupira Denise tranquillisée malgré tout par les explications qu'elle avait provoquées et qui lui présentaient les affaires de son mari sous un jour meilleur qu'elle ne pensait.

— C'est égal, reprit celui-ci, il est cruel de se sentir en veine, d'être plein d'ardeur et de jeunesse, et de ne voir autour de soi personne disposé à vous accorder un peu d'aide. Que me manque-t-il à moi pour réussir? Un fonds de roulement! Rien de plus.

(*A suivre.*)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Le Conseil des ministres

Paris, 16 novembre.

Le conseil s'est réuni dans la matinée.

Il a décidé que M. Duclerc combattrait énergiquement la demande d'enquête de l'extrême-gauche sur l'affaire de Montceau-les-Mines.

M. Decrais chez M. Grévy

Paris, 16 novembre.

M. Grévy a reçu ce matin M. Decrais

Mouvement judiciaire

Paris, 16 novembre.

M. Grévy signera samedi un mouvement judiciaire portant snr cinq ou six sièges.

L'abolition de l'esclavage

Londres, 16 nov.

Le meeting de la Société pour l'abolition de l'esclavage, a voté une résolution demandant à faire disparaître l'esclavage qui persiste dans es parties tropicales de l'Afrique, sonmises à l'Egypte.

Le cabinet anglais

Londres, 16 nov.

Le *Times* et le *Daily-News* démentent le bruit d'un changement prochain dans le cabinet anglais.

Le retour du prince de Hohenlohe

Paris, 16 nov.

Le prince de Hohenlohe, revenant de congé, s'est rendu hier à l'Elysée, mais il n'a pas vu M. Grévy, qui était absent.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du jeudi 16 novembre 1882

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Projets d'intérêt local

La Chambre adopte les projets d'intérêt local suivants:

1° Le projet de loi ayant pour objet la perception d'une surtaxe sur les vins, à l'octroi de la Roche.

2° Le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Anuecy (Haute-Savoie) à emprunter 20,900 fr. et à s'imposer extraordinairemeut.

3° Le projet de loi tendant à autoriser le département du Lot à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins de grande et de moyenne communication.

4° Le projet de loi tendaut à autoriser le département de la Mayenne à s'imposer extraordinairement ponr les travaux des routes départemeutales.

5° Le projet de loi tendant à autoriser le département de Seine-et-Marne à s'imposer extraordinairement ponr diverses dépenses d'intérêt départemental.

6° Le projet de loi tendant à autoriser le département de la Charente à créer des ressources extraordinaires pour la construction d'écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, et pour le payemeut de diverses depenses d'intérêt départemental.

7° Le projet de loi tendant à autoriser le département des Ardennes à créer des ressources extraordinaires pour la construction d'une école uormale d'institutrices.

8° Le projet de loi tendant à autoriser le département de l'Oise à créer des ressources extraordinaires pour le pavement d'une subvention destinée à l'établissement d'un chemin de fer, et pour la construction d'écoles normales.

9° Le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Evreux (Eure) à contracter deux emprunts et à s'imposer extraordinairement.

BULLETIN DU COMMERCE

LES VENTES D'ANVERS

Anvers, 15 nov., 5 h. soir.

1998 balles ont été mises en vente.
1561 ont été vendues.
Les prix se maintiennent fermes.

LAINES

Londres, le 14 novembre 1882.

On vient de décider que la 4e série d'enchères de laines coloniales qui commencera le 21 de ce mois doit se prolonger jusqu'au 13 décembre prochain.

Actuellement les existences destinées à ces ventes sont estimées à environ 145,000 balles comme suit:

Provenances	N. arriv.	Anc. exist.	Carg. flot.	Totaux
Sydney,	17,694 b.	9,500 b.	5,868 b.	33,062 b.
Port-Philippe,	15,664 b.	11,800 b.	9,544 b.	37,008 b.
Van Diémen,	816 b.	100 b.	—	916 b.
Adélaïde	10,400 b.	1,400 b.	4,830 b.	16,630 b.
Swan River,	40 b.	—	—	40 b.
Nouv.-Zélande,	13,003 b.	5,500 b.	1,000 b.	19,503 b.
Total d'Australie, après déduction de 300 b. réexpédiées.	57,377 b.	28,300 b.	21,242 b.	106,919 b.
Cap de B.-E., après déduct. de 8,000 b. réexpédiées.	20,331 b.	9,700 b.	8,000 b.	33,081 b.
Ensemble	77,758 b.	38,000 b.	29,242 b.	145,000 b.

Ces chiffres comprennent environ 30,000 balles de nouvelles laines d'Adélaïde, de Port-Philippe et de Sydney, dont une partie est en route sur les steamers qui pourraient ne pas arriver à temps.

Sans être très actives, les fabriques de l'intérieur entretiennent un meilleur mouvement d'affaires, qui a nécessité dernièrement des achats de laines coloniales. Les nouvelles d'Allemagne sont satisfaisantes.

Les fabriques de tissus en France sont bien occupées et ont augmenté de 60 millions de francs les exportations, qui atteignent 264 millions pour les dix premiers mois de cette année. Sur les fils de laine il y a une augmentation de un million de francs sur les exportations, s'élevant à fr. 25 millions.

D'après les documents fournis par le ministère du commerce des iles britanniques, on peut comparer les mouvements d'affaires pendant les dix premiers mois de cette année avec l'exercice correspondant en 1881, et trouver les résultats suivants:

Importation du 1er janvier au 31 octobre 1882

Fils de laine pure ou mélangée,	Fr. 32,591,975 -l-	Fr. 8,232,300 augm.
Tissus de laine ou laine et cot.	» 77,293,125 —	» 4,255,925 dimin.

Exportation du 1er janvier au 31 octobre 1882

Fils de laine peignée et cardée,	Fr. 71,369,250 -l-	Fr. 7,158,825 augm.
Draperie, tissus pour hommes.	» 201,913,450 -l-	» 42,488,875 augm.
Tissus laine peignée, nes, lainages p. dames	» 123,045,025 —	» 23,216,725 dimin.

D'après cela, la situation est plus favorable à l'Angleterre pour la draperie et les tissus cardés que pour les articles à base de laine peiguée.

En résumé, d'après la statistique il y a une grande activité dans les établissements en France, comme en Alsace, en Allemagne et en Angleterre. La demande pour la consommation jusqu'au mois de février prochain promet d'être en rapport et même supérieure à l'offre relativement peu importante pour certaines qualités, surtout si le temps froid favorise bientôt la vente des articles d'hiver.

Paul PIERRARD.

HOUBLONS

Londres, le 14 novembre 1882.

Le marché est plus faible depuis hier et les consommateurs n'achètent que modérément.

Le peu, qui est encore au marché en houblons anglais, se vend lentement, car il est difficile de réaliser les hauts cours, qui sont demandés.

Les houblons étrangers arrivent en grandes quantités, mais pour la plupart sont en converture des contrats à livrer; les importations dès le commencement de ce mois se montent à environ mille balles par jour.

Les houblons surannés sont demandés et se vendent à des prix plus hauts.

Les apports pendant la semaine passée étaient de 1,634 balles d'Anvers, 837 de Hambourg, 254 d'Ostende, 272 de Gand, 127 de Bruges, 760 de Terneuze, 196 de Brême, 90 de Flessingue, 171 de Rotterdam et 160 balles de St-Pétersbourg.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Gry monprez:

Havre, 16 novembre.

Ventes 500 b. Marché soutenu.

Liverpool, 16 novembre.

Ventes 12,000 b. Marché ferme.

New-York, 16 novembre.

New-York, 10 1/2.
Recettes 33,000 b
New-Orléans low middling 74 1/2.
Savanah » » 75 »/».

MARCHÉ LINIER

Lille, 15 novembre 1882.

Lin du pays, wallon et Bergues. — Un petit courant d'affaires pour la saison; bonne recherche pour les lins vieux à prix très fermes.

Lin de Belgique. — Les marchés sont assez bien approvisionnés et les prix sont fermes.

Lin de Russie. — Il s'est fait quelques petites affaires cette semaine à prix généralement discutés.

Les lins nouveaux arrivés jusqu'ici ne donnent que très pen de satisfaction.

Change sur Paris 253 1/2.

Lin et fils d'Irlande. — BELFAST. — Pas de changement à signaler. — Les stocks n'augmentent pas.

Les lins se vendent à prix fermes et en hausse.

MARCHÉ AUX GRAINS du 15 novembre. (Communiqué par l'hôtel-de-ville.) — hausse moyenne de 1 fr. 16 c. à l'hectolitre.

PARIS, 15 novembre. — HUILE DE COLZA 10 k., fc cons. esc. 1 0/0): Courant, 88 50 à .. ..; décembre 88 50 à .. ..; 4 premiers, 87 .. à .. ..; 4 de janv. 83 25 à .. .. — HUILE DE LIN: Courant, 62 .. .. ..; décembre 62 25 à .. ..; 4 premiers, 62 .. .. ..; de mai, 62 25 à .. .. — ESPRITS (le h. 100, 858 c., esc. 10 k.): Courant, 51 50 à .. ..; décembre, 51 75 à .. ..; 4 premiers, 53 75 à .. ..; 4 mai, 55 .. à .. .. — SUCRES DE SACCHARINE (Nº 0, fire 10:12 c.), 54 .. à 54 25 — SUCRES BLANCS Nº 3: Courant,